

Bulletin n° 2026-03

Amélioration des avis électroniques dans Teraview

Date : le 25 août 2026

À compter du 29 août 2026, des améliorations apportées aux avis électroniques dans Teraview permettront aux utilisateurs d'avoir une plus grande flexibilité quant à la gestion et la réception des avis du système.

Le 12 janvier 2026, la préférence d'avis électronique Retour pour correction a été améliorée pour permettre d'ajouter jusqu'à quatre adresses électroniques (voir [le bulletin 2026-01](#)). À partir du 29 août 2026, un élargissement similaire sera mis en œuvre pour d'autres types d'abonnements. Cette amélioration permettra aux organisations d'envoyer des avis importants à plusieurs particuliers et contribuera à améliorer la sensibilisation et la continuité des opérations.

L'amélioration visera les types d'abonnements aux avis suivants :

- Suivi d'un envoi par messagerie
- État de la demande de document/plan
- Accès à un acte
- Solde du compte PVCD faible
- Message à l'utilisateur

De plus, les utilisateurs qui ne se sont pas inscrits aux avis électroniques recevront un rappel annuel les invitant à s'y inscrire.

Pour obtenir des renseignements, y compris des instructions sur la façon d'ajouter des destinataires de courriel et de gérer les préférences en matière de notifications, veuillez [cliquer ici](#).

Original signé par :

**Rebecca Hockridge,
Directrice des droits immobiliers**

Bulletin 2026-03 – Amélioration des avis électroniques dans Teraview
